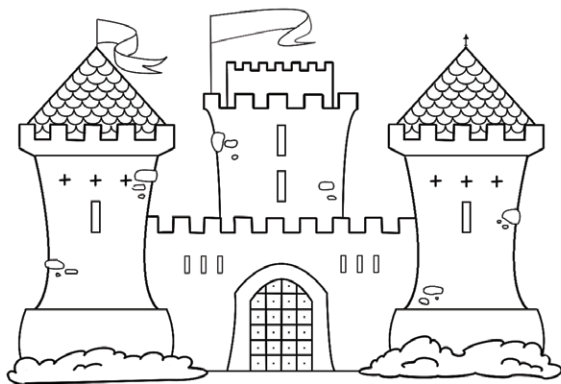


# Sud éducation



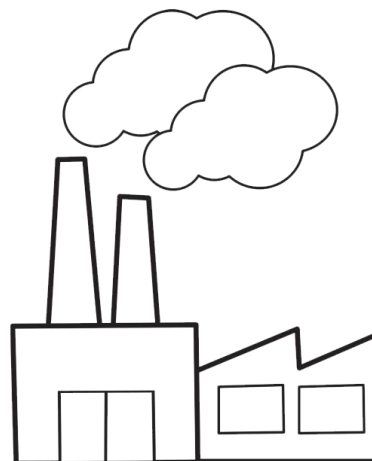
Le journal des syndicats et de la fédération **Sud** éducation  
numéro 64 - novembre / décembre 2015  
[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

## La réforme du collège : Vive l'autonomie !



### Neuilly

Latin  
Grec  
Italien  
Anglais  
Allemand  
Club russe  
Prépa lycée / grandes écoles



### Gennevilliers

Anglais  
Découverte professionnelle  
Priorité Socle commun  
Club réussir son insertion professionnelle  
dans les métiers du bâtiment  
Nombreux partenariats avec  
des entreprises du BTP qui  
interviennent dans les EPI

**Accentuer les inégalités sociales,  
c'est toujours NON !**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Le Ménard et la manière ...

... de violenter un enseignant dans l'exercice de ses fonctions. Quand les caméras ne sont pas là, Robert Ménard, maire de Béziers, montre son vrai visage : il insulte et menace un enseignant qui a refusé de lui serrer la main.

Au départ, tout se passe comme dans une commune presque normale. Le maire de la ville et son équipe viennent visiter la cantine scolaire. Les enseignant-es déjeunent tous et toutes ensemble dans une petite salle. Le maire les salue. Un des enseignant-es de l'école refuse de serrer la main du maire (il l'avait salué oralement). Robert Ménard l'insulte, et le menace de deux gifles devant l'équipe enseignante sidérée. Puis continue sa tournée. Les faits sont simples, le délit avéré. Le maire de Béziers est un délinquant d'extrême-droite qui se cache derrière sa fonction de maire.

À Béziers, ville où sévit Robert Ménard, l'école est devenue un enjeu idéologique pour l'extrême-droite. Blouse uniforme au blason de la ville, dénigrement de l'école publique et de ses représentant-es dans les médias, stigmatisation des populations scolaires selon leurs origines...Malheureusement pour Béziers, Robert Ménard aime faire le buzz autour de son idéologie : entre l'image d'un revolver devenu le « nouvel ami de Béziers » et la convocation des caméras pour dire aux réfugié-es qu'ils et elles ne sont pas les bienvenus, le maire aime à montrer une virilité et un attachement aux symboles de l'extrême-droite. Pour ceux qui auraient des doutes, nous conseillons la lecture du nouveau journal municipal, *le journal de Béziers*, qui ressemble étrangement à la revue *Détective*. Là, il n'y avait pas de caméras et Ménard s'est « lâché ». Plus de discours bien contrôlé, mais l'expression brute de son mépris et de sa haine pour ceux et celles qui lui résistent. Et



un vrai délit, loin des caméras. Déjà, son collègue du Front national, a été condamné pour des faits similaires à Beaucaire dans le Gard.

Notre collègue a décidé de porter plainte pour que de tels agissements ne se reproduisent pas dans une autre école de la ville. Il a obtenu la protection juridique de Sud éducation qui salue sa décision courageuse. Sud éducation Hérault s'est mobilisé pour apporter son soutien à l'équipe de l'école et au collègue concerné. Une intersyndicale Fsu-Sud-Unsa s'est constituée (*notons que le Sne/Snalc invité n'a pas souhaité en faire partie...*). Sud éducation considère que ministère et gouvernement doivent tout mettre en œuvre pour contraindre le maire de Béziers au respect des fonctionnaires d'État. Le gouvernement doit envisager une mesure disciplinaire de suspension de ses fonctions contre Robert Ménard, sanction prévue dans le Code général des Collectivités territoriales. Sud éducation se trouvera toujours aux côtés de collègues en butte à l'autoritarisme de la hiérarchie ou d'élus locaux. Il le fera avec d'autant plus de vigueur dans les communes gérées par l'extrême-droite où celle ci montre vite son vrai visage, celui de la haine.

Les enseignant-es de Béziers, aussi, ont réagi (voir leur tribune sur *mediapart*): <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/021015/lettre-ouverte-citoyenne-suite-aux-insultes-du-maire-de-beziers-envers-un-e>

**Sud éducation Hérault**

# éducation Sud

Fédération des syndicats  
Sud éducation :  
17, boulevard de la  
Libération  
93200 Saint-Denis  
Téléphone : 01-42-43-90-09  
Fax : 01-42-43-90-32  
e-mail : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)

Union syndicale  
**Solidaires**

## Joignez / rejoignez-nous

### La réforme du collège : Vive l'autonomie !



**Neuilly**

Latin  
Grec  
Italien  
Anglais  
Allemand  
Club russe  
Prépa lycée / grandes écoles



**Gennevilliers**

Anglais  
Découverte professionnelle  
Priorité Soéc commun  
Club réussir son insertion professionnelle  
dans les métiers du bâtiment  
Nombreux partenariats avec  
des entreprises du BTP qui  
interviennent dans les EPI

**Accentuer les  
inégalités sociales,  
c'est toujours NON !**

Prenez contact avec  
votre syndicat local  
ou avec la fédération  
sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Encart jeté en aléatoire  
pour certains destinataires  
Journal trimestriel réalisé par  
la fédération des syndicats

Sud éducation  
Numéro de CPPAP  
0418 S 06443  
délivré le 04/12/08  
jusqu'au 30/04/18  
Prix > 1,5 €  
Abonnement > 10 €  
Directeur de la publication :  
A. Champeau  
Imprimerie :  
Rotographie, Montreuil  
Dépôt légal en cours

Même les économistes du FMI, temple du libéralisme, reconnaissent que, plus les syndicats s'affaiblissent, plus les inégalités augmentent. Les bénéfices des entreprises ne servent qu'à accroître les rémunérations des dirigeants et des actionnaires, alors que la part consacrée aux salaires des travailleur-ses ne cesse de diminuer.

On aurait pu attendre d'un gouvernement qui s'est dit «socialiste», soucieux de réduire les inégalités, qu'il renforce la place des syndicats. Bien au contraire, par le biais de lois scélérates, loi Macron et loi Rebsamen sur le dialogue social, celui-ci met tout en œuvre pour réduire le poids des syndicats de contre-pouvoir. Les droits des salarié-es, retraité-es, chômeur-ses, précaires s'en trouvent davantage restreints. Le patronat, satisfait, ne peut qu'applaudir à cette entreprise de destruction libérale des acquis sociaux collectifs. L'instauration du travail dominical ; la volonté de démanteler les 35 heures, au lieu d'imposer le partage de l'activité entre tout-es ; la «simplification» du code du travail, les accords d'entreprise primant sur la loi ; la précarisation des emplois dans le privé comme dans le public, en sont déjà les étapes. Confronté à la persistance d'un chômage de masse qu'il ne parvient pas à endiguer, le gouvernement poursuit inexorablement l'attribution d'aides au patronat, sans contre-partie, assorties d'un contrôle renforcé et de la radiation des chômeur-ses.

Dans la Fonction publique, la logique d'austérité se trouve reconduite. Choissant de passer en force pour appliquer unilatéralement les Parcours professionnels, carrières et rémunérations, le gouvernement passe outre les règles qu'il a lui-même fixées puisque le texte n'a pas obtenu l'aval d'organisations syndicales représentant une majorité des personnels. Le gel des salaires est maintenu, avec de nouvelles suppressions d'emplois et l'accumulation de contre réformes aggravant les conditions de travail des agents. L'Éducation nationale aussi est très gravement touchée. Après la réforme du lycée, celles des rythmes scolaires, de l'éducation prioritaire, voilà maintenant celle du collègue. Pourtant, aucune ne règle le problème des classes surchargées, ni

ne tient vraiment compte de l'intérêt des élèves. Ces réformes ne visent qu'à réduire les dépenses publiques, étendre l'autonomie des établissements qui met en concurrence les personnels.

Cette situation désastreuse nourrit la désespérance sociale et alimente toutes les peurs, véritable terreau pour les extrêmes droites. Vient s'y ajouter la gestion catastrophique de la question des réfugié-es. Certains États de l'Union européenne, dans la confusion la plus totale et au mépris des droits de l'homme, choisissent la répression, pensant se prémunir contre un éventuel «appel d'air».

Dans un tel contexte, toute forme de contestation des politiques de régression sociale et de discrimination se trouve très sévèrement sanctionnée. L'escalade répressive est marquée des noms de nos camarades : Jean-François Chazerans, professeur de philosophie ; Yann Lemerrer, postier du 92 ; Pascal, ex-secrétaire de Sud PTT 36-37 ; les 6 de Bellefontaine ; Gari Pham et Oscar Roman de Gay-Lussac ; Gaëtan et les 9 militants de la Confédération paysanne ; mais aussi, Jorge Costa Mourao, représentant CGT de l'entreprise Colas, licencié, suite à l'annulation, par le ministre Rebsamen, du refus de son licenciement prononcé par l'Inspecteur du travail ; Laura Pfeiffer, Inspectrice du travail, renvoyée en correctionnelle pour avoir osé dénoncer les pressions exercées à son encontre par l'entreprise Tefal ; les 6 salariés d'Air-France, mis à pied sans salaire, interpellés à l'aube comme des malfrats, etc.

Nous dénonçons cette criminalisation du mouvement social : la lutte est légitime et personne ne doit être inquiété pour fait de lutte et de grève.

Dans le public comme dans le privé, le droit du travail et les négociations collectives ne sont pas l'affaire de spécialistes, réels ou supposés. Ils sont l'affaire de tout-es, salarié-es, retraité-es, chômeur-ses et organisations syndicales. Ne laissons pas détruire nos acquis sociaux.

## FICHAGE NUMÉRIQUE

**p.4 Livret numérique**

## SECOND DEGRÉ

**p.5 Au ministère, on va leur arracher leurs dossiers, leurs chemises !**

## ANTIFASCISME

**p.6 Clément Méric**

## ANTIFASCISME

**p.7 Le rectorat de l'académie de Créteil fait la pub. des fachos**

## ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

**p.8-9 La conscience morale par décret**

## ANTIHIÉRARCHIE

**p.10-11 Une histoire de la désobéissance ...**

## MIGRANT-ES

**p.12-13 Solidarité avec les migrant-es**

## RÉPRESSION SYNDICALE

**p.14 Par la grève et la solidarité massive, la lutte paie !**

## FORMATION

**p.15 L'Espé sens dessus dessous Tous et toutes dans la même galère, une même colère !**

## FONCTION PUBLIQUE

**p.16 Ppccr, c'est non !**

# Livret scolaire numérique : Simplification ? et / ou Flicage ?

## FICHAGE NUMÉRIQUE

*La mise en place d'un livret scolaire unique correspondrait à la nécessité de simplifier les outils de suivi des élèves en les uniformisant sur l'ensemble du territoire.*

Selon l'administration, il s'agirait de rendre ces outils d'évaluation plus lisibles et accessibles aux familles. Elles pourraient enfin comprendre ce que font leurs enfants à l'école et ce sur quoi ils sont évalués. Pour faire passer ces réformes et en masquer les enjeux réels, le ministère, toujours prompt à alimenter la défiance envers les enseignant-es, n'hésite pas à caricaturer leur travail. Sud éducation rappelle que la question de l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives. Les évaluations et leurs rendus doivent être des outils construits par les enseignant-es dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives.

### **Livret scolaire numérique : un casier scolaire**

Ce livret s'inscrit dans la même logique que le Lpc (Livret personnel de compétences) mais en bien pire, puisqu'il intègre dans une même application : le livret de compétences du socle commun et les bulletins périodiques des élèves avec également des éléments de suivi des élèves en difficulté ou à besoins particuliers. Il n'a rien d'un « outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves », mais participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves, chère à cette société néolibérale, pour qui seul ce qui est quantifiable et mesurable compte.

### **Fichage et flicage**

Ce livret scolaire n'est, ni plus ni moins, qu'un nouvel instrument de fichage et de flicage ET pour les élèves ET pour les enseignant-es, avec de surcroît une absence totale de garanties quant à la maîtrise de l'utilisation de ces données par les usager-es. Dans certains départements pilotes, les équipes des écoles qui veulent faire une demande d'aide pour les élèves en difficulté sont priées de remplir des fiches numériques non anonymes, adressées ensuite à l'inspection... alors que ce type de demandes nominatives est illégal.

Autre illustration : le projet de loi sur les « Droits des étrangers en France » prévoit d'instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder aux informations détenues par les établissements scolaires. Il y a largement de quoi être inquiet-e des utilisations possibles de cette application puisque les données inscrites dans ce fichier pourront être extraites, croisées, alimentées, lues et exploitées par différents utilisateurs.

Non seulement, ce livret scolaire numérique va accroître la surcharge de travail des enseignant-es, mais aussi permettre un contrôle supplémentaire de leurs activités, à chaque utilisation de cette application, comme c'est déjà le cas pour l'utilisation des Ent (Espace numérique de travail) dans le secondaire.

Ce livret scolaire numérique n'est finalement qu'un instrument de tri et de contrôle social, pour orienter et

filtrer les élèves, afin de leur attribuer une place dans la hiérarchie sociale, tout en justifiant les inégalités. Son but ultime n'est pas de prévoir une quelconque émancipation individuelle et collective, mais plutôt l'isolement et la stigmatisation d'un individu au titre de ses résultats scolaires.

### **Un Dnb qui colle à la contre réforme du collège**

La nouvelle nomenclature du brevet (Dnb) est un condensé de tout ce que nous rejetons : le socle commun dont nous avons déjà fait la critique et la réforme du collège avec, entre autre, l'introduction d'épreuves orales qui porteront sur les enseignements personnalisés (Epi) ou les parcours culturels, citoyens ou avenir. La ministre a choisi de souligner l'importance de cette épreuve, en la comparant à une préparation à un futur entretien d'embauche. C'est, pour nous, totalement inacceptable et parfaitement révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école afin de formater les élèves selon des critères d'employabilité définis par le patronat.

**À l'opposé des orientations proposées par la refondation de l'école qui servent toujours les mêmes intérêts, Sud éducation et l'Union syndicale Solidaires revendiquent une école égalitaire et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société solidaire, démocratique, débarrassée de ses inégalités.**

**Fédération Sud éducation**





# Au ministère, on va leur arracher leurs dossiers, leurs chemises !

## SECOND DEGRÉ

*Les contre-réformes du gouvernement ne répondent ni aux besoins des élèves ni aux préoccupations des collègues, à moyens constants, elles dégradent nos conditions de travail, augmentent les pressions hiérarchiques et sont à l'opposé du projet d'école émancipatrice défendu par Sud éducation.*

Depuis la rentrée la réforme des statuts s'applique dans les établissements du secondaire de façon variable selon les personnels mais avec d'ores et déjà des certitudes pour tous et toutes concernant l'augmentation de la charge de travail. Les enseignant-es en lycée professionnel sont exclu-es de la pondération dans les classes à examen, les contractuel-les et les titulaires en zone de remplacement de courte durée sont, dans beaucoup d'académies, exclu-es d'office du droit à décharge pour affectation multiple. Pour toutes les collègues, la pression hiérarchique pour la mise en place des conseils pédagogiques, pour le suivi des réunions et l'ensemble des nouvelles missions obligatoires se renforce. Globalement, les établissements ont vu leur dotation horaire globale diminuée au profit des « indemnités pour missions particulières » qui établissent une concurrence entre les collègues. Dans ce nouveau cadre statutaire, plus que jamais la syndicalisation et les solidarités locales seront nécessaires.

Dans le même temps, pour faire passer la réforme du collège, les chef-fes d'établissements et les inspecteur-trices ont été réuni-es par le ministère pour mettre en œuvre 5 jours de formation. Les inspections exercent des pressions sur les collègues pour qu'ils et elles deviennent formateurs/trices de leurs collègues et certaines de ces formations sont annoncées pour le mercredi après-midi ou pendant les vacances, avec des justifications variables selon les académies. Ces pressions rendent manifeste la finalité de la

mise en place du Conseil pédagogique et la multiplication des attributions des coordinateurs/trices : la division des équipes et la mise en place de hiérarchies intermédiaires.

Les personnels s'organisent pour refuser cette préfiguration de la réforme du collège et ces « formations-propagande », en s'inscrivant à des stages syndicaux ou en prenant leurs élèves sur ces jours de formation, et/ou en déposant des préavis de grève et en organisant leur solidarité par des caisses de grève.

La réforme sur les nouveaux programmes et les projets de réforme concernant l'évaluation s'inscrivent également dans le cadre des contre-réformes et dans une politique libérale globale. Les programmes sont désormais en cohérence avec la nouvelle version du socle dit « de connaissances, de compétences et de culture » dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Cette loi instaure un « Passeport orientation et formation pour les travailleur-ses », dispositif plébiscité par les milieux patronaux. Dans le secondaire « le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel », généralisé de la sixième à la terminale, vise à « développer l'esprit d'entreprendre et l'ambition sociale » et favorise une professionnalisation précoce que nous combattons.

Enfin les prescriptions de ces nouveaux programmes nécessitent des

moyens colossaux, dont les collègues ne disposent que très partiellement et avec une répartition très inégale sur l'ensemble du territoire. Avec la réduction des budgets alloués par l'État aux collectivités territoriales, cela ne va pas s'améliorer.

Comme préalable à tout nouveau programme et à toute nouvelle réforme dans le second degré, Sud éducation revendique de vrais moyens pour l'éducation :

- la réduction du nombre d'élèves par classe, la création des postes de titulaires en nombre suffisant et du temps pour le travail en équipe ;
- un recrutement massif de personnels médico-sociaux grâce notamment à des conditions attractives : infirmier-es, médecins scolaires, assistants sociaux et assistantes sociales ;
- la garantie de l'égalité de traitement pour toutes les élèves sur tout le territoire.

Sud éducation revendique un service public d'éducation égalitaire, dans la perspective d'une école, d'un collège et d'un lycée uniques proposant un enseignement polytechnique qui garantisse à toutes les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

**Fédération Sud éducation**

# Clément Méric : un combat pour la justice

ANTIFASCISME



*Le 7 juin dernier, un collectif d'organisations appelait à une manifestation à l'occasion des deux ans de la mort de Clément Méric, jeune camarade assassiné par des militants d'extrême droite. Après l'échec de la manif anti-Fn de novembre 2014, il nous reste à reconstruire un mouvement antifasciste de masse. Le procès des assassins de Clément, comme les résultats électoraux du Fn en font une pressante nécessité.*

Le 6 juin 2013, Clément Méric, militant antifasciste syndiqué à Solidaires, mourait sous les coups de militants du groupuscule solidariste 3<sup>ème</sup> Voie. Sa mort suscitait une vague d'émotion jusqu'au sommet de l'État et près de 80 organisations se mobilisaient pour appeler à manifester notre colère et notre refus de l'extrême droite et de ses idées. Depuis, ce triste anniversaire est l'occasion d'une manifestation qui ne souhaite pas se réduire à commémorer une mort mais bien poursuivre le combat antifasciste. Ce 7 juin, comme en 2014, ce sont quelques milliers de personnes qui ont défilé à l'appel d'organisations syndicales (Solidaires et Cnt), politiques, associatives et de collectifs antifa dont l'Action antifasciste Paris-Banlieue à laquelle appartenait Clément. C'est bien sûr trop peu. Ce constat, nous le faisons, déjà, après la manifestation de novembre 2014, à Lyon, contre le congrès du Fn. Même si on a surtout retenu l'attitude de la police qui avait attaqué la manifestation, l'empêchant d'aller à son terme, et celle de certains groupes qui ont imposé leur tactique à l'ensemble des manifestants, la mobilisation restait très légère pour une telle manifestation.

Dans la construction de ces initiatives, nous rencontrons plusieurs écueils : d'une part, la pertinence et l'intérêt de combattre l'extrême-droite par des mobilisations de rue sont remis en cause par bien des camarades et des organisations. D'autre part, nous sommes confrontés à l'absence de

cadre unitaire efficace, comme a pu l'être Ras l'Front. Les 80 organisations appelant à la manif du 23 juin 2013 auraient pu en constituer un socle solide mais, l'agitation médiatique retombée, la plupart ne donnent aujourd'hui plus signe de vie. La Conex (Coordination nationale contre l'Extrême droite) s'emploie aujourd'hui à remplir ce rôle et Solidaires, comme Sud éducation, participent à ses réunions. Mais, elle est en construction et pas encore en capacité de porter des initiatives d'ampleur. Tout cela se situe, de plus dans un contexte de morosité du mouvement social dans lequel les mobilisations peinent à faire le plein.

Malgré tout, il y a un véritable enjeu à se remobiliser. Plus de deux ans après la mort de Clément, nous approchons du procès dont la date n'est pas encore connue, l'instruction étant toujours en cours. Nous avons déjà pu observer plusieurs tendances : la tentative de dépolitiser l'affaire en la présentant comme une bagarre entre bandes ou celle de calomnier ouvertement les antifascistes. L'exemple de la « Vidéo Rtl », relayée par les médias jusqu'au Jt de France2, « prouvant » prétendument que Clément avait agressé Esteban Morillo et que ce dernier n'avait fait que se défendre, en est le meilleur exemple. L'enquête a depuis prouvé que cette vidéo ne montrait pas cela mais, également, que cette version était complètement fausse.

Ce procès doit être une tribune pour tout le mouvement antifasciste. Face aux tentatives de diversion auxquelles les avocats de la défense ne manqueront pas de se livrer, il conviendra de tenir bon et de marteler des évidences : - non ce n'est pas un crime de réagir à la vue du port d'inscriptions néo-nazies; - non ce n'est pas de la légitime défense que d'attaquer à l'arme blanche en réaction à une indignation orale.

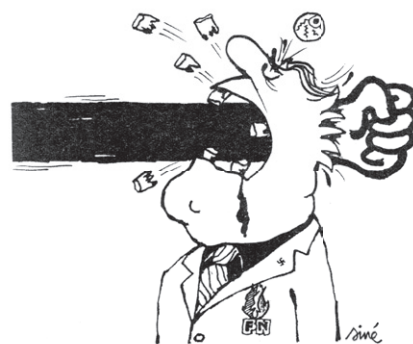
L'histoire de l'extrême-droite est pleine de crimes restés impunis ou ayant bénéficié d'une clémence étonnante. Si le propos n'est pas de réclamer de la sévérité de la part de la justice, il conviendra également de refuser que cette impunité perdure. Il en va de la sécurité de tous ceux et celles qui sont des cibles de l'extrême-droite, laquelle pourrait ainsi recevoir un tel verdict comme un blanc-seing pour agresser.

La réussite de cette mobilisation, comme de celles qui ne manqueront pas de se multiplier, pour contrer l'ascension du Fn, mais également de ses idées, est de la responsabilité du mouvement syndical. La Cgt, la Fsu et Solidaires poursuivent d'ailleurs leur campagne antifasciste en tenant des initiatives dans les municipalités tombées aux mains du Fn ou de maires d'extrême droite comme à Béziers.

**Fédération Sud éducation**

# Le rectorat de l'académie de Créteil fait la pub. des fachos

LE FASCISME MONTE,



FAUT LE DESCENDRE!

## ANTIFASCISME

Sur une page d'un site académique consacré à l'éducation à la défense (tout un programme en soi), le rectorat de Créteil recommandait chaudement la lecture et l'étude d'ouvrages d'auteurs d'extrême-droite. Une intervention syndicale a permis la mise hors ligne du site incriminé.

Alerté par des parents d'élèves et plusieurs adhérent-es, Sud éducation Créteil a pris connaissance en septembre d'un site de l'académie de Créteil, publié sous la responsabilité d'une inspectrice, qui se faisait le relais d'ouvrages marqués à l'extrême-droite. Présentés comme des « ressources pédagogiques », ils étaient donc proposés à l'étude en classe. Pourtant, parmi ces titres, figuraient en bonne place : *Le roman de Jeanne d'Arc* de Philippe de Villiers (et deux autres titres du même auteur), ainsi que *Nos limites* de Gautier Bes de Berc. Il est difficile de comprendre ce qui justifiait la présence d'un compte-rendu de ces ouvrages. Le premier, écrit par un homme politique d'extrême-droite, était présenté comme « faisant aussi l'objet d'une étude historique rigoureuse où l'auteur, tel un pèlerin, s'est d'abord rendu sur les lieux même qui ont vu Jeanne vivre, grandir, et agir ». Cette méconnaissance de ce qu'est une étude historique rigoureuse, basée sur des sources et la critique de celles-ci, apparaît encore plus clairement par la suite : « Les trois ouvrages sont ainsi écrits sous la forme d'autobiographies imaginées (sic) ». Que Philippe de Villiers veuille participer à la rédaction d'un roman national, cela le regarde. Que l'académie

de Créteil s'en fasse le relais et propose de l'utiliser avec nos élèves ne peut nous laisser sans réaction. D'autant plus que le second ouvrage, dont le lien avec les questions de défense est encore moins évident, est écrit de la plume d'un auteur connu pour son engagement contre le mariage pour tous et l'égalité des droits. C'est d'ailleurs ainsi qu'il nous est présenté dans ce compte rendu de lecture qui qualifie la démarche des Veilleurs<sup>1</sup> de « profondément démocratique (re-sic) » et le livre de « pépite ».

Dans la rubrique « Nation et résilience », on trouvait également avec bonheur *Islamisme. Comment l'Occident creuse sa tombe* de Hamid Zanaz et deux livres de Malika Sorel qu'on s'imagine mal étudier avec nos élèves, principales cibles de « l'essayiste ».

L'intervention syndicale a suscité d'autres réactions que celle du rectorat. Bruno Modica, président des Clionautes, association d'enseignants et enseignantes d'histoire, de géographie et de documentalistes, a émis un doute sur le bien fondé d'une intervention syndicale sur ce sujet (le Snes Créteil a également réagi), considéré comme le pré-carré des « associations de spécialistes »<sup>2</sup>. Propos étonnant : comme si les organisations syndicales de l'Éducation nationale ne syndiquaient pas d'enseignants d'histoire-géographie ou de lettres-histoire, bien placés pour juger de ce que sont des ressources pédagogiques utiles puisqu'ils et elles les utilisent au quotidien avec leurs élèves (quand il ne s'agit pas de brûlot

d'extrême-droite). Sud éducation avait donc toute légitimité à intervenir, d'autant plus que l'extrême-droite cherche à prendre de plus en plus de place dans l'éducation et qu'il s'agit d'un de nos combats prioritaires.

Cette intervention fut d'ailleurs couronnée de succès puisque le site académique n'était plus accessible par la suite. Face aux accusations de censure ou de créer un précédent, il convient de rappeler que cette page, au-delà des ouvrages orientés qui à eux seuls justifiaient l'indignation et une réaction, ne présentait qu'un seul point de vue, loin de tout pluralisme. Au-delà, la notion même d'éducation à la défense mérite d'être largement questionnée alors que des enfants d'une école primaire de Moselle viennent d'être initiés au maniement du Famas<sup>3</sup> par des militaires en tenue.

Alors que les collectifs Racine continuent de mettre en scène un prétendu soutien du monde enseignant au Fn, que des municipalités (qui gèrent les locaux des écoles) - et peut-être demain des régions (qui gèrent les locaux des lycées) - sont aux mains du Fn, il s'agit de ne pas céder un pouce de terrain !

### Sud éducation Créteil

<sup>1</sup> Mouvement des Veilleurs : mouvement catholique intégriste qui se mobilise contre le mariage pour tous et toutes par le biais de sit-in et de prières.

<sup>2</sup> *Éducation à la défense - Savoir raison garder*, Bruno Modica, [http://www.clionautes.org/spip.php?article3480#.VgRFb\\_Ru720](http://www.clionautes.org/spip.php?article3480#.VgRFb_Ru720), consulté le 21 octobre 2015.

<sup>3</sup> Fusil d'assaut en dotation dans l'armée française.



**De la maternelle à la terminale,**

**l'Éducation morale et civique (Émc) :**

# la conscience morale par décret

## ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE(EMC)

*Citons Najat Vallaud-Belkacem, à l'Assemblée Nationale, le 14 janvier dernier, trois jours après la tuerie de Charlie-Hebdo : « Même là où il n'y a pas eu d'incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves. Et nous avons tous entendus les "oui je soutiens Charlie, mais", les "deux poids, deux mesures", les "pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ?". Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs. »*

Entendre la ministre de l'Éducation opposer transmission des valeurs et liberté de questionner a de quoi inquiéter. Et si on énumère les actes qui ont suivi ces paroles d'État, sanctions et intimidations contre des élèves, suspension et garde à vue éprouvante subies par notre collègue et camarade Jean-François Chazerans, l'appel à transmettre une « culture du jugement » par des moyens scolaires résonne comme un exercice de mauvaise foi politique.

### La faute à l'école

Rarement un pouvoir politique n'aura eu autant de prétextes d'actualité pour s'emparer des contenus d'enseignement et les instrumentaliser dans une réponse à chaud aux émotions suscitées. Ainsi, l'école de la République se serait montrée incapable de transmettre les valeurs de laïcité et aurait favorisé un « choc des civilisations ». Dans une sélection commode des priorités médiatiques de la période, terrorisme ou jupes trop longues, gens du voyage ou prières de rue, on construit une demande sociale en phase avec les orientations sécuritaires et stigmatisantes de la politique du pouvoir. Ou plutôt des pouvoirs successifs. Ceux-là même qui soumettent les jeunes aux affres de la compétition économique déchaînée, dont les choix installent durablement de plus en plus de familles dans la ségrégation et ce au nom des seules valeurs qu'ils reconnaissent vraiment : individualisme prédateur, concurrence et profit.

### Un enseignement normatif

On impose donc des valeurs morales prescriptives, sans prendre appui sur l'expérience et en partant du principe qu'elles feront consensus dès qu'elles seront enseignées. Et rien n'est envisagé pour que les élèves s'approprient par exemple une « morale de l'égalité » dans une institution méritocratique et une hiérarchie sociale structurée autour de l'inégalité des chances. Et le non-sens est complet quand on décrète que cette Émc doit s'insérer dans le socle de compétences du projet d'une école a minima, en continuité de l'évaluation de leurs « compétences civiques et sociales ». Paradoxalement, aussi normatif soit-il, cet enseignement est imposé aux enseignant-es en l'absence de formation et donc parfois de compétences : on leur demande pourtant de traiter de sujets parfois pointus comme la bioéthique, ou la « réalité juridique du principe de précaution » au programme de terminale.

### Une conscience par compétences

L'État et le ministère insufflent une conception de la conscience morale en la déconnectant des savoirs. Ce qui pose un problème en soi de conscience. En substituant des normes aux compétences, derrière les quatre principes de discipline, d'autonomie, de coexistence des libertés et de communauté des citoyens, l'objectif est explicite et assumé. Faire « comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, y obéir et agir conformément à elles » sans les questionner. L'école

se dévoile comme l'institution disciplinaire et l'appareil de pouvoir dont Foucault a bien analysé les rouages (Surveiller et punir). Résistance, désobéissance civile ? Hors-sujet, circulez y a rien à voir !

### Quand la culture se veut « morale »

Quatre piliers ont été mis en place dans l'Émc pour faire assimiler une « culture » morale et civique :

- D'abord une « culture » de la règle et du droit : le/la futur-e citoyen-ne sera obéissant-e car capable de « comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique » et « de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie ». Comprendre pour mieux se conformer, voilà pour l'idéal démocratique.
- Ensuite une « culture » de la sensibilité, les bons sentiments à la rescousse : « empathie » et « émotions », « aspects moraux des transformations propres à l'adolescence ». Il faut distinguer le bien et le mal dans une incantation qui sort du domaine de la pensée et du rationnel pour entrer dans celui de l'affect. On connaît l'efficacité de la combinaison discipline et affect dans la construction des propagandes d'État et la fabrication des consentements.
- Vient aussi une « culture » du jugement. Penser par soi-même et avec les autres, oui mais... surtout « être capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux ». La formulation pose problème quand le



## Signer pour dix milliards de contrat avec l'Arabie Saoudite sans trop se poser de questions

- Non acquis
- En cours d'acquisition
- Presque acquis
- Les doigts dans le nez



jugement moral est énoncé en amont, et que l'objectif pédagogique se borne à « en découvrir ou saisir les critères ». Sans place pour le questionnement et la remise en cause, on oriente le regard vers des valeurs sur lesquelles la critique n'est pas rendue possible.

- Enfin, une « culture » de l'engagement. Agir individuellement et collectivement est une valeur en soi sans préoccupation d'objectif ou de vision du monde. Du code de la route à l'élection de délégué-es, du secourisme à l'action militaire, ces déclinaisons pêle-mêle occupent une grande place au collège tandis que les lycéen-nes sont censé-es parler des « menaces et des engagements européens et internationaux de la France ». Pas d'interrogation sur l'ingérence ou la solidarité avec les citoyen-nes d'autres pays concernés par les expéditions militaires. Quant à l'engagement « politique, syndical, associatif, humanitaire », on en étudiera les motivations et les problèmes sans plus.

### Une citoyenneté de propagande

Être un-e citoyen-ne obéissant-e, mais surtout français-e et européen-ne, selon l'appel à « cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens » et « développer la volonté de participer à la vie démocratique ». Il ne peut être question ainsi de la communauté effective des personnes vivant ensemble au même moment et au même endroit, mais seulement d'une construction a priori. Et à plus forte raison quand on postule l'existence d'une

citoyenneté européenne : le droit de vote suffirait-il à définir le citoyen ? Les électeurs grecs en savent long sur le sujet. Et à l'échelon hexagonal, il est étrange qu'on puisse mettre en avant « la volonté de participer à la vie démocratique » tout en faisant disparaître la question du droit de vote des étranger-es qui était traitée dans le précédent programme d'Éducation civique, juridique et sociale. Ainsi en va-t-il des questions de violence au travail et de la violence économique qui étaient des dérivations possibles des thèmes « argent et société » ou « violence et société » qui disparaissent aussi. Par contre, est introduit au programme de première « une présentation des métiers de la Défense » qui n'est pas sans arrière pensée.

### Tels contenus, telle méthode

Le débat est une méthode privilégiée avec pour objectif d'apprendre à argumenter. Quel débat possible sinon défendre un avis dans un apprentissage plus propice à la rhétorique et au sophisme qu'à la construction réfléchie d'une opinion ? Le débat frontal a toutes les chances d'étaler les divergences au lieu de construire une pensée et la faire évoluer. Comment peut-on débattre de quelque chose qui ne se discute pas, sinon comme prétexte à l'imposition d'un carcan moral ?

### Pour une éthique et une pratique vraiment démocratique à l'école

Une réhabilitation de l'approche par les savoirs est incontournable pour ne

pas réduire l'apprentissage de la citoyenneté à un dispositif d'injonctions morales. Des regards croisés philosophiques, historiques, sociologiques ou juridiques, sont à privilégier pour donner du sens et enfin « faire acquérir » au lieu de « transmettre ». Multiplions les temps où les élèves ont le droit de penser (conseils d'élèves, ateliers de réflexion...) : les pédagogies alternatives ne manquent pas de ressources émancipatrices.

Enfin, une éducation formant à la citoyenneté passe obligatoirement par l'octroi aux élèves d'un espace de contre-pouvoir, loin des simulacres de démocratie représentative que sont les élections de délégué-es sans horizon. Les élèves doivent pouvoir décider de ce qui les concerne vraiment dans l'établissement : davantage de représentant-es au Conseil d'administration, mandat tournant des délégué-es, formation des élu-es à la lecture d'un budget ou d'une dotation horaire globale, des Conseils de la vie lycéenne jouant pleinement leur rôle...

Il ne peut y avoir d'éducation civique sans un fonctionnement démocratique dans les établissements. En l'état actuel des choses, cette Éducation morale et civique ne peut cultiver aucune autre ambition que d'être selon les mots de Marx « l'âme d'un monde sans cœur et l'esprit d'une époque sans esprit ». Ainsi parlait-il du fait religieux, « énoncer ce qui doit être » plutôt que de « réfléchir à ce qui est ».

**Sud éducation Finistère**

# Une histoire de la désobéissance dans l'Éducation nationale

## ANTI-HIÉRARCHIE

Les événements de janvier 2015 ont mené à un renforcement de l'autoritarisme, du rappel aux « valeurs » de la république par le biais de symboles plus ou moins porteurs d'autorité : drapeau, hymne, etc. Dans l'Histoire, on a déjà vu ce phénomène, y compris en remontant à Jules Ferry. Aussi, est-il important de connaître l'histoire de la désobéissance.

Après la Révolution française les tenants de la république ont eu besoin d'implanter leurs idées en profondeur sur le territoire national. C'est pourquoi « les hussards noirs » sont embauchés massivement pour implanter l'école publique.

Après la Commune de Paris, la réaction de la république bourgeoise est très forte. L'école de cette époque se dresse contre ce mouvement de revendication, de contestation de l'ordre bourgeois, qu'elle considère comme une menace, le risque étant l'émergence d'une école émancipée des doctrines d'État. En effet, pendant la Commune, des projets d'école coopérative, basés sur le partage, émergent et menacent l'ordre établi en introduisant clairement l'idée d'une désobéissance. Celui de Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire, protestant, laïque et républicain, milite pour l'expérimentation en matière pédagogique, en faveur d'une égalité entre filles et garçons. Il permet en 1880 au pédagogue libertaire Paul Robin de

mettre en place ses idées éducatives à l'orphelinat de Cempuis.

Les débuts du syndicalisme représentent une étape majeure dans l'histoire de la désobéissance. C'est dans ce cadre-là qu'on a commencé à observer les premières luttes antihiérarchiques.



### Quelques éléments de l'histoire du syndicalisme enseignant

Une lutte des classes au sein même de l'Éducation nationale a commencé à émerger : la lutte d'un prolétariat contre un patronat d'État s'est mise en place.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la Cgt, alors syndicat révolutionnaire, faisait littéralement trembler la bourgeoisie de l'époque.

Quand les enseignant-es ont commencé à désobéir et à se fédérer, la hiérarchie les a condamnés-es

fermement. Il y a eu des révocations. Les militant-es d'alors étaient dans l'action directe. Ils et elles étaient en faveur d'une pédagogie tournée vers l'émancipation de la classe prolétarienne, en lutte contre les programmes bourgeois. Des enquêtes ont été produites par les syndicats pour savoir ce que les ouvrier-es souhaitaient pour leurs enfants. Les syndicalistes d'alors ont subi la répression pour s'être mobilisé contre le militarisme et le nationalisme.

La guerre éclate en 1914. La majorité de la Cgt, qui avait menacé de lancer une grève générale avec les camarades allemands qu'ils considéraient comme les victimes d'une hiérarchie militaire, au même titre qu'eux-mêmes, fait volte face quand Jaurès est assassiné. Au nom de l'union sacrée, le départ en guerre est alors salué. On ne peut que constater la résonance qu'il y a avec l'actualité et l'union républicaine suite aux événements de janvier 2015. La fédération enseignante de la Cgt a sauvé l'honneur en maintenant une position internationaliste et pacifiste. Sa presse a été censurée à cause de cela.

Après la Première guerre mondiale, un mouvement révolutionnaire spartakiste se développe en Allemagne. En France, un grand mouvement de grève entraînera une vague de révocations d'instituteur-trices en 1920. Certain-nes seront réintégré-es. La Cgt, qui avait

trahi la classe ouvrière en adhérant à l'union sacrée au début de la guerre, était considérée comme soumise à la classe dominante. En 1921, une scission donne naissance à la Cgt-U internationaliste et lutte des classe. Pour les fonctionnaires, le droit syndical se conquiert dans les luttes. Au début, il s'agit d'une tolérance et non d'un droit : il n'y a alors pas de droit de grève pour les enseignant-es. Dans l'entre-deux-guerres des femmes enseignantes se font révoquer pour propagande anticonceptionnelle.

C'est en 1935 que la première grève suivie massivement et non réprimée aura lieu contre les menaces des fascismes. En 1938, une importante grève a lieu : des fichiers de grévistes seront constitués et utilisés par les collabos quelques années plus tard. Des opposant-es (communistes, anarchistes...) seront exclu-es de l'Éducation nationale car pacifistes et considérés-es comme pro-allemand-es.

Le premier statut des enseignant-es sera créé sous Pétain pour assurer leur allégeance à l'État français : les enseignant-es seront ainsi « fliqué-es ». Leurs réactions sont partagées :

- une moitié environ sera indifférente aux événements liés à l'occupation allemande ;
- un quart collaborera ;
- un quart s'engagera dans la voie de la résistance.

Le mouvement syndical est partie prenante de la Résistance. Des enseignant-es s'y joignent.

Notons que la hiérarchie de l'Éducation nationale a été plus collaborationniste que le reste de la fonction publique : il n'y a eu aucun refus de prêter serment à Pétain.

Après guerre, l'anti-colonialisme est très fort dans l'Éducation nationale. Il y a une augmentation des luttes anti-coloniales. Même sur place dans les colonies, les enseignant-es, censés diffuser la bonne parole française, sont divisés sur

la question. Avant 1968, le Sgen-Cfdt (qui portait alors l'autogestion) prend conscience de la lutte et devient anti-colonialiste.

En 1968, les grèves des enseignant-es se font en dehors des appels syndicaux, sans eux, voire même contre eux. Le Sni-Fen (qui deviendra Se-Unsa et Snuipp-Fsu) s'engage dans la lutte suite à l'occupation de leur local par l'École émancipée... fin mai.



Par la suite, on assiste à une effervescence antihiérarchique et une augmentation des initiatives de pédagogie expérimentale.

À cette époque, les grèves saute-mouton (2 jours de grève rituelle par an, totalement organisés) sont extrêmement suivies. C'est seulement dans les années 80 que l'on assiste aux premières grèves reconductibles ; par exemple, en 1980, 3 semaines reconductibles pour obtenir 25 élèves par classe, contre l'avis du Sni. En 1987 à Paris, une lutte éclate contre le statut particulier des directeurs-trices d'école, qui auraient été recrutés sur concours interne parmi les enseignants-es et auraient eu un statut de maître-sse-directeur-trice (supérieur hiérarchique). Cette lutte a abouti à l'abrogation de ce statut en 1989 sans que le texte n'ait jamais été appliqué.

Dans les années 1990-2000, d'autres luttes reconductibles l'emportent : non-titulaires notamment en 1997, « rythmes scolaires première version » en 2002... En 1995, la lutte interprofessionnelle

contre le plan Juppé entraînera des scissions au sein de syndicats débouchant sur la création de Sud éducation. À la suite de quoi, l'anti-hiérarchie (par le refus d'inspection et la contestation des chefs d'établissements) a été relancée par Sud éducation et la Cnt.

Ces dernières années, c'est sous Sarkozy que l'idée de désobéissance est revenue dans les luttes :

- contre les renvois par charters d'enfants que l'on vient arrêter à la sortie d'écoles ;
- contre « base-élève », fichier de renseignements destinés aux autres ministères... Des directeurs-trices, en désobéissance, ont refusé de remplir le fichier. Cette lutte a été portée au tribunal, qui a statué pour une révision des contenus de ces fichiers, enlevant ainsi les items considérés comme « problématiques » ;
- contre les évaluations nationales de Ce1 et Cm2 destinées à opérer un classement des écoles et des enseignant-es entre eux et elles ;
- En 2008, les désobéisseurs ont aussi lutté contre la suppression des Rased et la mise en place des Apc prises en charge par les enseignant-es.

De nombreuses sanctions, dont certaines lourdes, ont été prises contre les désobéisseurs et les désobéisseuses, sanctions qui n'ont pas été levées depuis. Pour nous, il s'agit de dire « non » surtout quand l'ordre est injuste ! Il faut aussi penser à articuler engagement individuel et luttes collectives.

Après la répression du mouvement syndical au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, nous assistons depuis quelques années à la récupération des luttes syndicales par le capitalisme, qui sous couvert d'utiliser le même vocabulaire, absorbe les revendications, les digère, et retourne leur dimensions émancipatrices en de nouvelles aliénations.

**Contribution aux débats de la Fédération**



# Solidarité avec les migrant-es !

## MIGRANT-ES

### Sur le terrain ...

À Calais, la frontière avec l'Angleterre tue encore et encore ! Neuf mort-es en trois mois : deux femmes, un bébé, trois jeunes, trois hommes dans la force de l'âge. Financée par le gouvernement britannique, une barrière grillagée a été érigée, rehaussée de barbelés, surmontée de lames de rasoir. Elle interdit l'accès au domaine portuaire, les exilé-es se rabattent alors sur le site du tunnel sous la Manche : loin de créer de la sécurité, la barrière tue.

Rendre plus difficile le passage d'une frontière ne fait pas disparaître le souhait de la traverser quand c'est la survie qui est en cause. Au contraire, cela rend indispensable le recours aux passeurs, véritables techniciens du passage, qui se font payer, et les tarifs augmentent !

Pas d'argent ? Il reste la tentative désespérée, avec une prise de risque extrême, et les exilé-es en sont parfaitement conscient-es. Il ne s'agit pas de les « prévenir », aucune campagne de prévention et aucun panneau d'affichage n'y pourra rien. Ils et elles savent ce qu'ils et elles risquent, mais le sentiment de n'avoir plus que ça à tenter est plus fort, la détermination est entière. Actuellement, les États membres de l'Union européenne (dont la France et la Grande Bretagne) limitent leur accueil sous le prétexte du « risque d'appel d'air » : cette inaction, en matière d'accueil et

d'information sur les droits, conduit de nombreuses personnes remplissant les critères de la Convention de Genève, à poursuivre leur fuite en avant dans l'espoir de commencer enfin à vivre.

Une véritable réflexion sur l'ouverture de voies légales d'accès au territoire européen – dont le territoire britannique – et sur les modalités de circulation en son sein, doit donc être menée. Il faut une application réelle des lois de notre pays concernant la protection des mineur-es et des personnes vulnérables et l'hébergement des demandeurs et demandeuses d'asile. À Calais, dans le nouveau bidonville, vivent plusieurs centaines de demandeur-ses d'asile, des dizaines de mineur-es et des femmes enceintes. Ces personnes doivent être protégées et hébergées<sup>1</sup>.



Début juillet, une quarantaine de migrant-es s'est installée dans le quartier Moulins de Lille, dans le jardin des Olieux, dont de nombreux-ses mineur-es isolé-es, venues de Guinée-Conakry, du Mali, du Congo, de Côte-d'Ivoire, du Cameroun, du Soudan. Ils et elles sont arrivé-es en France par bateau ou avion, échouant un peu par hasard à Lille après avoir été trompé-es par les passeurs et exclu-es de partout, y compris des foyers largement saturés. Ils et elles espéraient que la France leur permettrait d'être scolarisé-es, leur assurerait un avenir loin de la misère et de la violence qu'ils ou elles ont pu connaître dans leurs pays d'origine. En tant que mineur-es isolé-es étranger-es (Mie), ils et elles devraient obtenir le soutien du département du Nord, via l'aide sociale à l'enfance, et de l'État, via la Protection judiciaire de la jeunesse (Pjj). Bien au contraire, ces institutions les ignorent et les laissent face à un vide juridique. En tant que mineur-es sans représentants légaux, ils et elles ne peuvent accéder ni au statut de demandeur d'asile, ni à un titre de séjour. Aux yeux des autorités, ils et elles ne sont ni légalement « étranger-es », ni vraiment des « enfants »...<sup>2</sup> La France viole ainsi la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui stipule dans son article 20 : « Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et

une aide spéciales de l'État ». Au début du mois d'août 2015, le tribunal administratif de Nantes a d'ailleurs condamné le Conseil départemental de Loire-Atlantique qui refusait d'héberger la plupart des migrant-es mineur-es arrivé-es fin juillet. Le verdict a été très clair : le département doit leur assurer un hébergement<sup>3</sup>. Le département du Nord est donc tenu de considérer ces jeunes personnes pour ce qu'elles sont : des enfants privé-es du soutien de leur famille ou d'un-e tuteur-trice.

Cet été, face au désengagement du département, ce sont les riverain-es, diverses associations et des militantes de sections syndicales locales<sup>4</sup> qui sont venu-es quotidiennement en aide à ces jeunes étranger-es en lavant leur linge et en apportant nourriture, vêtements, médicaments... mais aussi, à la demande des jeunes, des livres. On estime à 6000 le nombre de mineur-es isolé-es étranger-es en France. S'ils et elles sont de plus en

### Et du côté de la loi ...

Du 20 au 24 juillet, l'Assemblée nationale a examiné en première lecture le projet de loi relatif « aux droits des étrangers en France ». Sud éducation s'oppose à ce projet, qui amplifie la politique anti-immigré-es et qui prévoit notamment d'instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder aux informations détenues entre autres par les administrations fiscales, les établissements scolaires, les organismes de sécurité sociale ou encore des fournisseurs d'énergie, de télécommunication et d'accès internet dans le cadre de l'instruction des demandes de titre de séjour. Ce dispositif interroge le respect de la vie privée et de la déontologie professionnelle des travailleur-ses sociaux-aux.

En revanche, le projet de loi est muet sur une série de questions pour

France, ni sur les parents d'enfants malades, les personnes victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, ni sur les personnes malades, enfermées ou assignées à résidence... Rien non plus sur les taxes exorbitantes dont doivent s'acquitter les personnes étrangères au moment de la délivrance et du renouvellement de leur titre... (...)

Ce projet s'inscrit dès lors dans la continuité d'une politique qui, depuis plus de trente ans, fait prévaloir la suspicion et la répression sur le respect et l'effectivité des droits. Le passage devant l'assemblée nationale n'était qu'une première étape parlementaire. Il est encore temps de construire la mobilisation pour imposer l'abandon de ce projet de loi, et créer un rapport de force favorable pour les droits des étranger-es<sup>5</sup>.

**Sud éducation dénonce, une nouvelle fois, la politique mise en place par le gouvernement à l'encontre des personnes sans-papiers et appelle à poursuivre le soutien à tous et toutes les sans-papiers.**

### Sud éducation Nord Pas de Calais



plus nombreux-ses, on ne les traite que rarement pour ce qu'ils et elles sont : des enfants en danger.

tant cruciales : pas une ligne sur les travailleur-ses sans papiers, ni sur le retour à une régularisation de plein droit pour les personnes ayant passé de nombreuses années (10 ans) en

<sup>1</sup> D'après la tribune publiée dans *le Plus de l'Obs* (supplément internet de *l'Obs* le 28 juillet 2015 et signée par Céline Barré, Martine Devries, Claire Dimpre, Lou Einhorn et Jean-Marie Gueuret, membres d'associations et militants à Calais et sur le littoral de la Mer du Nord.

<sup>2</sup> Lors de l'audience en référé-liberté du 26 août, au Tribunal administratif de Lille, les jeunes et les militantes présent-es en nombre ont pu entendre le département du Nord dire que ce n'était pas à lui de les prendre en charge car il ne savait pas s'ils ou elles sont mineur-es, et la préfecture affirmer que les héberger n'était pas dans ses prérogatives car ils et elles sont mineur-es... Un renvoi de balle suivi d'une « argumentation » ubuesque : d'ailleurs, a ajouté la préfecture du Nord, les appels au 115 (pour l'hébergement d'urgence des adultes) auraient dû être renouvelés pour être pris en compte, mais il était normal que ses services répondent aux jeunes de ne plus appeler le 115, puisque mineur-es. Enfin, devant une quarantaine de mineur-es anxieux-ses de l'issue de la procédure, elle a conclu contre toute évidence que la situation n'était pas si dramatique car ils n'étaient selon elle que... six au jardin. On n'en revenait pas sur le chemin du retour !

<sup>3</sup> <http://www.ouest-france.fr/mineurs-isoles-etrangeers-la-loire-atlantique-condamne-des-amendes-3608013>.

<sup>4</sup> dont Resf, Cnt et Sud

<sup>5</sup> D'après le communiqué du 15 juillet 2015 de la fédération Sud éducation sur <http://www.sudeducation.org/L-education-ne-doit-pas-servir-a.html>

# Par la grève et la solidarité massive, la lutte paie !

## RÉPRESSION SYNDICALE



**La DsdEn du 92 aura tenté d'aller jusqu'au bout ! Mais elle recule, à quelques jours du conseil de discipline de Gari PHAM et Oscar ROMAN, professeurs au Collège Gay-Lussac de Colombes.**

### Rappel des faits

Hiver 2014, le collège Gay-Lussac fait partie des établissements les plus mobilisés sur la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, qui l'exclut. Une délégation de la DsdEn, emmenée par le Proviseur vie scolaire (Pvs), se rend au collège pour faire pression sur les grévistes. Confronté à des attitudes très provocatrices, Oscar refuse de saluer le Pvs. Quelques mois plus tard, Oscar et Gari sont convoqués à un conseil de discipline prévu fin juin.

Une intersyndicale Cgt-SnFolc-Snes-Sud se réunit rapidement pour les aider à organiser leur défense (pétition, médiatisation, défense juridique). Ils obtiennent d'abord un report, mais cela ne correspond pas à la revendication d'annulation de procédure du collectif de soutien et des syndicats Sud, Cgt et SnFolc du 92, qui considèrent que ces procédures portent atteinte au droit de grève, donc au mouvement social et syndical.

Le 18 septembre, début d'une grève reconductible, majoritairement suivie, qui réclame l'abandon des procédures disciplinaires contre les collègues. Parallèlement, Oscar et Gari entament le 21 une grève de la faim jusqu'à l'abandon des poursuites. Dans une volonté claire de casse du mouvement de solidarité envers Oscar et Gari, le Dasen, au lieu d'opter pour l'apaisement, choisit d'interdire au collectif de soutien l'utilisation d'une salle du collège pour tenir une réunion le 29 septembre. Le rassemblement se tient donc dans la rue, où une centaine de personnes (ancien-nes élèves, parents, collègues) affiche son soutien aux deux professeurs.

Les communiqués de différentes organisations se multiplient, le collège ferme provisoirement car de nombreux-ses élèves décident, en solidarité, de ne pas remonter en cours à l'issue de la récréation. Face aux pressions de la hiérarchie pour faire arrêter ce mouvement, une très large majorité de collègues décide de reprendre la grève (alors suspendue) le 1er octobre.

Le 4 octobre, une manifestation réunit plus de 300 personnes à Colombes : enseignant-es, parents d'élèves, anciennes élèves, représentant-es syndicaux de Sud, Snes-Fsu, Cgt et Snalc et des conseillers municipaux. Les prises de parole réitèrent le soutien intersyndical et dénoncent le mépris et les provocations, voire les menaces, lors de la venue du Dasen adjoint, Thierry Aumage, au collège. D'anciens élèves ont tenu à rappeler tout ce que ces deux enseignants leur ont apporté, à rebours du message de la hiérarchie tendant à les faire passer pour de mauvais profs, ne se souciant que de leur propre intérêt. C'est bien pour permettre la pérennité d'un service public de qualité, donnant davantage de moyens aux élèves qui en ont le plus besoin, qu'Oscar et Gari ont fait grève, comme beaucoup d'autres, en 2014.

Le dénouement (provisoire) a lieu le 7 octobre : une table ronde est organisée au rectorat de Versailles par un médiateur du ministère. Conseils de discipline annulés, Oscar et Gari seront convoqués par l'administration et risquent une sanction du groupe 1 (blâme dans le pire des cas). Bien que cette proposition ne corresponde pas aux revendications portées par le collectif de soutien, Oscar et Gari stoppent leur grève de la faim.

### Une répression qui devient une habitude

Les exemples de répression sont nombreux : Yann Le Merrer, Gaëtan, J-F Chazerans et la mutation « dans l'intérêt du service » de cinq collègues enseignant-es du collège Bellefontaine, prononcée juin 2015 par le rectorat de Toulouse. Le même jour, une 6<sup>ème</sup> enseignante est traduite devant le conseil de discipline. Ces six collègues, engagé-es, comme la grande majorité du personnel du collège, dans un mouvement de grève reconductible de trois semaines, en décembre dernier, demandaient de faire appliquer les décrets de loi sur l'éducation prioritaire et de partager entre tou-tes, titulaires et précaires, les primes allouées aux établissements REP+. La détermination des 6 sanctionné-es et de leurs collègues, l'ampleur de la solidarité autour de cette lutte, ont contraint le rectorat à abandonner les poursuites disciplinaires et à renouveler tous les contrats précaires de l'établissement.

**Sud éducation 92 réitère tout son soutien à Oscar et Gari, qui risquent toujours un avertissement ou un blâme ; considère que leur lutte est légitime et qu'aucune personne ne doit être inquiétée pour fait de grève ; demande qu'on mette fin à la politique de répression menée contre ceux et celles qui participent aux mouvements sociaux.**

**Sud éducation Hauts-de-Seine**



## L'Espé sens dessus dessous...

# Tous et toutes dans la même galère, une même colère !

## FORMATION

Depuis septembre 2014, la mise en place des Espé (Établissements supérieurs du professorat et de l'éducation, ex-lufm) provoque la colère des enseignant-es, des stagiaires et des étudiant-es. Aujourd'hui, la révolte gagne les 28 Espé de France.

Étudiant-es (M1 ou M2), stagiaires : refusons une entrée dans le métier stressante, douloureuse et irrespectueuse !

**Le « bricolage » des formations provoque des dysfonctionnements** : chevauchement de cours entre la fac et l'Espé, exigence de rédaction d'un mémoire de recherche en décalage complet avec la formation, Unités d'enseignement (Ue) sans lien avec le stage, modalités d'évaluation non communiquées, multiplication de dossiers, infantilisation complète, etc. Mais surtout, cette formation - censée proposer des parcours « adaptés » - délivre des Diplômes universitaires ou Attestation d'études universitaires dépourvus de toute reconnaissance nationale !

### Du déni à la révolte...

**Déni de démocratie** : avec des « Conseils d'école » et « Conseils d'orientation scientifique et pédagogique » où les usager-ères n'ont que très peu de voix par rapport au nombre de sièges désignés par le Rectorat et l'Université. De plus, l'élection des « délégué-es » se fait en dehors de tout cadre.

**Déni pédagogique** : pas de maquette nationale pour les parcours, pas de « pédagogie différenciée » ni de « parcours adapté », pas ou peu de formation concernant la psychologie de l'enfant, la réalisation d'un cours, etc. En revanche, des cours anxigènes et chronophages, une notation permanente et stressante, la volonté d'imposer un second mémoire aux titulaires d'un master 2 (M2), etc.

**Déni de souffrance** : en jouant sur le double statut (étudiant et professionnel) de beaucoup d'usager-ères, l'université, l'Espé et le rectorat se renvoient la balle concernant une surcharge de travail qui pousse pourtant de nombreux étudiant-es à la démission.

**Déni de budget** : F. Hollande l'a dit : « L'éducation est une priorité

nationale ». En réalité, on est loin du compte ! En 2015, avec un budget déjà insuffisant, il y a eu une hausse d'effectifs à moyen constant. Conséquences : surcharge des salles et refus d'inscription en master 1 (M1) sous couvert de raisons administratives. Pourtant, dans une lettre ministérielle du 10 mars 2014, il est rappelé que « les directeurs d'Espé doivent inscrire pédagogiquement tous les étudiants préparant un master Meef<sup>1</sup> [et que] cette inscription pédagogique pourrait être doublée sans démarche administrative supplémentaire de la part de l'étudiant ». Par ailleurs, un rapport du Sénat constate que « les ressources budgétaires sont très inégales d'une académie à l'autre ».

Les universités cherchent donc des financements par le biais de partenariats ouverts au privé ou par le biais de la formation continue. Le gouvernement réussit là ce qu'il souhaite généraliser à l'ensemble des salarié-es : leur faire payer leur propre formation.

### De l'Espé à la marchandisation de l'éducation

En ligne de mire, la réforme du concours et le passage à l'école capitaliste du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les dysfonctionnements constatés dans les Espé sont l'aboutissement d'une politique de réduction des coûts de fonctionnement. Ceci s'est fait en plusieurs étapes :

- Loi de masterisation de 2010 imposant un master 2 ;
- loi sur l'autonomie des universités de 2007 et loi Fioraso de 2013 qui provoquent une mise en concurrence généralisée des formations ;
- volonté de supprimer le concours et par là le statut de fonctionnaire ;
- réforme de la formation du personnel d'enseignement ;
- territorialisation, fusion des régions et académies ;
- réforme du lycée et du collège.

**Les conséquences sont multiples** : baisse de la qualité du service public ; augmentation des inégalités à tous les niveaux ; aggravation des conditions de travail.

### De la mobilisation dans chaque Espé, à une véritable mobilisation nationale.

Il s'agit maintenant de transformer la consternation en mobilisation ! Les Espé sont la pierre angulaire de la destruction du service public national de l'éducation. En provoquant l'asphyxie budgétaire, l'État pousse les universités et les établissements scolaires à rechercher des financements privés tout en accentuant le pouvoir de la hiérarchie. **Ne laissons pas faire !**

### Pistes d'actions :

- Actions « médiatiques » ;
- refus collectif de continuer la formation tant que les conditions de notation ne sont pas claires ;
- saisine des Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (Chsct) ;
- grève pour obtenir de budgets décents, etc....

Au delà d'une mobilisation locale pour une légère amélioration des conditions d'étude, c'est vers une mobilisation nationale qu'il faut se diriger. Pas pour demander des miettes, mais bien une réelle politique de formation du personnel et défendre par là un service public d'éducation de qualité, ouvert à tous et toutes.

**Ne rien faire, c'est laisser-faire... alors ne nous laissons pas faire !**

### Sud éducation Grenoble

<sup>1</sup> master Meef : master Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation

## Parcours professionnels carrières et rémunérations : un exemple crapuleux de monologue social !

# Ppccr, c'est NON !

En septembre 2015, l'Union syndicale Solidaires a massivement refusé de signer le protocole d'accord Ppccr, en dénonçant ses nombreuses dérives :

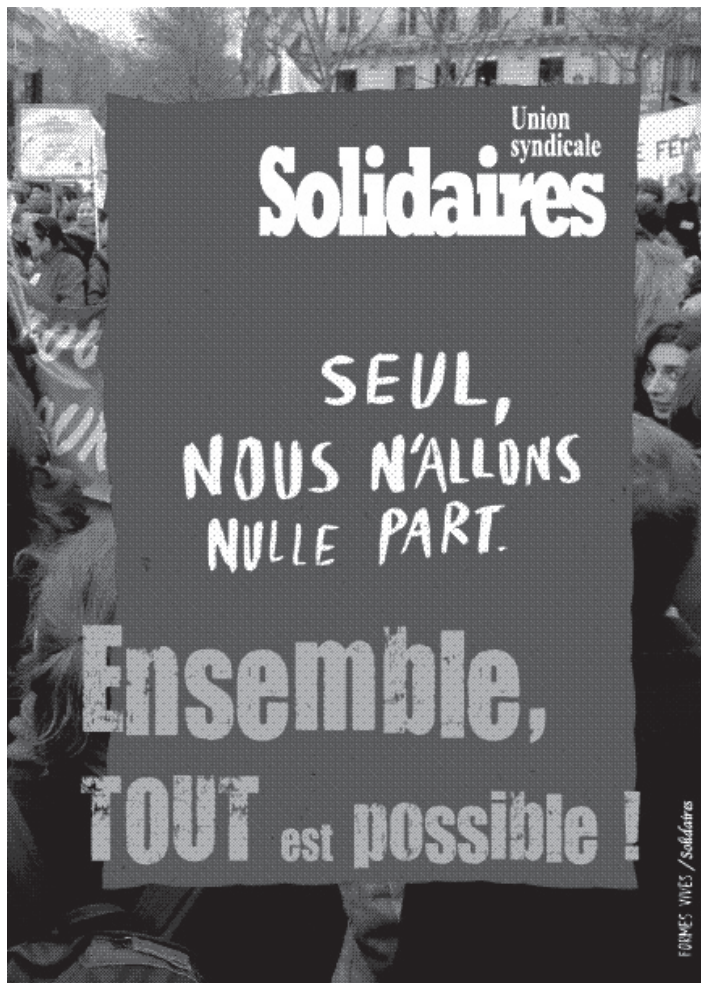
- revalorisation insignifiante des salaires de la Fonction publique ;
- facilitation de la mobilité contrainte, dans le but d'accompagner la réforme territoriale et de gérer la flexibilité sur fond de réduction des emplois publics ;
- profonde évolution de la gestion du personnel vers plus d'arbitraire, vers l'individualisation et la mise en concurrence des agents.

### FONCTION PUBLIQUE

#### Le gouvernEMENT !

Le protocole Ppccr a été rejeté par **Solidaires, Cgt et Fo, qui représentent ensemble 50,2 % du personnel de la fonction publique** alors que les syndicats Cfdt, Cftc, Unsa, Fa-fp et Fsu (49,8 %) s'étaient déclarés favorables. **M. Valls et Mme. Lebranchu ont pourtant décidé de le passer en force, sans aucun respect de la démocratie sociale ni de la loi** (article 1er de la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la fonction publique). **La ministre avait pourtant affirmé, le 1er juillet 2014, dans son discours d'ouverture des négociations, sa volonté de dialogue social, en déclarant : « pour atteindre notre objectif -renforcer et moderniser la fonction publique de carrière- une seule méthode est possible : celle du dialogue social et des engagements réciproques ».**

Force est de constater que la ministre n'a pas respecté ses engagements, et foulé aux pieds la démocratie sociale.



#### La rue rue !

L'Union syndicale Solidaires, scandalisée par des méthodes aussi totalitaires, a interpellé, par lettre ouverte, le gouvernement sur cette façon de procéder illégale qui jette un grave discrédit sur le « dialogue social<sup>1</sup> ».

**Il y en a assez de la politique libérale du gouvernement, qui sacrifie les services publics et les agents de la fonction publique sur l'autel de la réduction des dépenses publiques : 54 Mrd d'ici 2017 !**

**Il y en a assez des méthodes de ce gouvernement qui se permet de passer outre ses propres lois et les règles de la démocratie, mais criminalise la colère légitime des salarié-es touchés par les licenciements.**

**Pour que les avancées soient réelles, il faut construire un véritable rapport de force. Quand le gouvernement ment, la rue rue !**

**Fédération Sud éducation**

<sup>1</sup> <http://www.solidaires.org/PPCCr-Lettre-ouverte-de-Solidaires-Fp-au-1e-Ministre>

## Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

16

**Sud** éducation - N°64 - novembre / décembre 2015

**Fédération des syndicats Sud éducation :**  
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis  
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32  
e-mail : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)